COMMUNE DE PUIDOUX

ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER

A compléter et à retourner à Commune de Puidoux, Rte du Village 38, 1070 Puidoux
ou à greffe@puidoux.ch

Propriétaire(s) : .....

Adresse de l'ouvrage : .....

Camac : .....

No du permis de construire : .....

Le chantier a-t-il débuté ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle date ? .....

Le chantier est-il terminé ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle date ? .....

Le projet est-il abandonné ? ☐ Oui ☐ Non

Remarques : .....

.....

.....

.....

.....

Lieu et date : .....

Signature : .....

Le permis de construire est périmé si, dans un délai de 2 ans dès sa date, la construction n'est pas commencée. Sa validité peut être prolongée d'une année sur demande préalable.